

ÉCOLE  
NATIONALE  
SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE  
DE  
PARIS LA VILLETTE

**Conseil d'Administration du 5 décembre 2011**  
**Compte-rendu**

Présents :

Le Président	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	Anne D'ORAZIO, Albert-Gilles COHEN.
Collège des administratifs	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI.
Collège des étudiants	Benoit FRITEL, Khader BERREKLA, Thibault LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON, Léo PISKOR IGNATOWICZ.
Personnalités extérieures	Gwénaél QUERRIEN, Christian MUSCHALEK.
Excusés	Ido DWECK (pouvoir donné à Benoit Fritel), Gérald GRIBÉ (pouvoir donné à Gilles Cohen), Jacqueline ANCELOT, Thierry PAQUOT, Bernard LANDAU, André GUILLERME, Pierre PAULOT, Jean HARARI (pouvoir donné à Gilles Cohen), Francine DEMICHEL (pouvoir donné à Bruno Gaudin), Chris YOUNES (pouvoir donné à Bruno Gaudin), Ido DWECK (pouvoir donné à Benoit Fritel), Yann FIOLEK (pouvoir donné à Khader Berrekla) .
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale, Alice DJAKOVITCH, Agent comptable, Chantal BONNEFOY, Adjointe Conseil régional Ile-de-France.

**Ordre des questions traitées en séance :**

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2011;
- 2 - Budget primitif de l'année 2012;
- 3 - Point d'information sur la démarche de qualité comptable;
- 4 - Contrat de maître assistant associé pour le second semestre 2011/2012;
- 5 - Approbation de la demande de subvention de l'association Centre Partir;
- 6 - Questions diverses :
  - action sociale ENSAPLV ;
  - point d'information sur la relocalisation de l'école ;
  - point d'information sur la procédure Admissions post-bac.

Le président ouvre la séance à 14h10.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE  
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication  
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France  
Tel : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01  
[www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr)



Trois éléments sont ajoutés aux questions diverses :

- financement des cours de français dispensés aux étudiants en mobilité entrante à l'ENSAPLV ;
- point d'information sur la mise en oeuvre du dispositif d'évaluation des enseignements ;
- point d'information sur les travaux.

#### 1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2011

Les contributions de Jean Harari et Chris Younès sont prises en compte.

B. Lahiji propose l'ajout suivant : p. 3, Profil 1 avant la contribution de Jean Harari : « Barmack Lahiji regrette qu'aucun poste ne soit ouvert dans la filière Patrimoine ».

C. Mushalek revient également sur le profil 4 : remplacer « Il est demandé de remplacer... » par « Les administrateurs demandent de remplacer... » et placer cette phrase avant le profil 5 p.5

P. Bourdier souhaite également faire préciser son intervention p.7 : de manière collective, et non pas sur les autres propositions du groupe de travail constitué à l'issue du séminaire Master du 12 février 2011.

#### **Décision :**

**Le compte-rendu du CA du 7 novembre 2011 est approuvé par 1 abstention et 18 voix pour.**

#### 2 - Budget primitif de l'année 2012

La commission budgétaire ne s'étant pas tenue, Marléna Gorge présente le projet de budget en insistant sur les principales évolutions par rapport à l'an dernier. Le budget primitif 2012 est, pour l'essentiel, un budget de reconduction. La subvention du ministère connaît une baisse de 1%, due à l'augmentation de la mise en réserve de 5% à 6%.

Les recettes sont globalement en diminution mais sans grandes variations.

Il est demandé au CA d'approuver également le plafond d'emplois, dont le niveau est équivalent à celui de l'année précédente soit 101 ETPT.

Bruno Gaudin s'interroge sur les dépenses en charge de personnel (p.28 du document) qui passent de 2 578 058 euros pour la DM2 2011 à 2 602 358 euros pour le BP 2012 soit un écart de 24 300 euros. Il lui est précisé que ces prévisions de dépenses correspondent à une stricte reconduction des enseignants vacataires avec pour seule modification le changement de statut et l'augmentation prévisionnelle des charges afférentes aux salaires.

Le montant inscrit au BP 2012 pour les travaux est de 138 414 euros soit un budget modeste par rapport à la DM2 2011 (988 416€).

Il est également précisé que le montant de crédits prévu dans le tableau des dépenses d'informatique et de télécommunications pour les projets nouveaux (page 15 du document) pour un montant de 321 389,60 euros, correspond à une enveloppe globale, mais n'est pas affecté à des projets précis.

Barmack Lahiji demande à quoi correspond la variation négative de - 132 156 euros, sur la ligne « Autres charges de gestion courante » (p.29 du document) entre le budget 2011 et le budget 2012. Il lui est répondu que ce montant reflète l'écart, par rapport à l'an dernier, entre les sommes reçues par l'établissement pour les bourses étudiantes, au moment de l'établissement des deux budgets primitifs. Cet écart sera ajusté lors de la prochaine Décision modificative après la réception des notifications.

Anne D'Orazio interroge la secrétaire générale sur l'existence d'un état sur lequel apparaissent les vacances demandées et celles consommées. Ce document existe et sera communiqué prochainement. Il met en lumière des enjeux symboliques plus que financiers.

Albert Gilles Cohen souligne qu'il serait judicieux de prévoir un véritable budget d'investissement pour le développement de la wifi dans l'établissement, car l'accès à Internet y fonctionne très mal. Barmack Lahiji précise que chaque borne ne peut recevoir que 30 connexions. La saturation vient des étudiants qui ne se déconnectent pas. En outre, le CHSCT s'interroge sur le risque sanitaire résultant du développement des bornes et des antennes relais.

#### **Décision :**

**Les dépenses en personnel pour un montant de 2 602 358 euros sont votées à l'unanimité.**

**Les dépenses en fonctionnement autres que les charges de personnel pour un montant de 3 173 011 euros sont votées à l'unanimité.**

**Les dépenses d'investissement pour un montant de 363 178 euros sont votées à l'unanimité.**

**Le plafond d'emploi de 101 ETPT est voté par 17 voix pour et 2 abstentions.**

### 3 – Point d'information sur la démarche de qualité comptable

Alice Djakovitch, agent comptable, rappelle que la maîtrise des risques comptables est une exigence constitutionnelle pour les opérateurs de l'Etat (Art.47 de la Constitution). D'où la tenue d'une cartographie des risques et de la qualité comptable. Cette dernière concerne tous les intervenants en amont des opérations. La démarche a un caractère itératif, le document présenté est donc amené à évoluer.

Mme Djakovitch indique qu'elle a identifié plusieurs risques concernant le service des éditions de la Villette.

Les administrateurs rappellent l'importance pour l'école de disposer d'un service des éditions. Ils souhaitent que soient rapidement mises en œuvre les mesures nécessaires pour maîtriser les risques identifiés par l'agent comptable et demandent qu'un point d'information sur ces mesures soit fait au cours du premier trimestre 2012.

#### **Décision:**

**Les membres du CA demandent que soient rapidement mises en œuvre les mesures nécessaires pour maîtriser les risques identifiés par l'agent comptable et demandent qu'un point d'information sur ces mesures soit fait au cours du premier trimestre 2012.**

Par ailleurs, Alice Djakovitch précise le calendrier comptable et rappelle que tous les comptes doivent être arrêtés la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier et qu'ils doivent être cohérents avec les engagements de dépenses enregistrés avant la fermeture annuelle de fin d'année.

### 4 - Contrat de maître assistant associé pour le second semestre 2011/2012

Le vote est effectué en formation restreinte : enseignants et personnalités extérieures uniquement.

Le poste de Véronique Bigo, qui quittera l'école le 31/12/2011, est ouvert à la mutation, et sera mis au concours à la fin de l'année s'il n'est pas pourvu par voie de mutation.

Pour le second semestre, le champ arts plastiques a privilégié une solution interne : il s'agit d'Olivier Jeudy, qui est contractuel dans l'école et serait donc recruté sur un contrat de MAA pour 9 mois.

#### **Décision :**

**La candidature d'Olivier Jeudy est approuvée à l'unanimité.**

### 5 - Approbation de la demande de subvention de l'association Centre Partir

Guy Amsellem indique que la subvention est passée de 900 € en 2008 à près de 3.000 € en 2010, sans que nous aient été communiqués les comptes de l'association et le compte-rendu d'emploi des subventions versées, ainsi que les informations sur les actions menées et les étudiants de l'école ayant participé à ces actions.

Anne D'Orazio observe que les actions de cette association ne sont plus adossées aux enseignements de l'école.

Bruno Gaudin observe l'absence de relais et d'articulation des activités de l'Association avec l'enseignement des problématiques liées au patrimoine dans l'établissement.

Barmack Lahiji et Philippe Bourdier rappellent l'importance du Centre Partir auprès des étudiants, notamment pour les stages organisés dans le domaine du patrimoine.

Mme Bonnefoy rappelle que la production, par les associations bénéficiaires de fonds publics, de compte-rendu d'emplois des subventions perçues, est une obligation. Elle indique que cette obligation s'impose également aux associations étudiantes.

Les membres du CA souhaitent que l'association Centre Partir produise les informations complémentaires permettant de justifier la demande de subvention.

### 6 - Questions diverses :

#### - Cours de français des étudiants étrangers à l'ENSAPLV

Guy Amsellem rappelle que ces cours intensifs de français sont mis en place depuis 2 ans. Ils sont assurés par Mme Françoise Huet, enseignante FLE. La formation, de 30h, a concerné chaque année 2 groupes de 25 étudiants. Elle se déroule pendant 15 jours en septembre avant le démarrage de l'année universitaire, cette année du 5 au 17 septembre 2011.

Le paiement des heures de vacances correspondantes est, jusqu'à présent, imputé sur la ligne « aide à la mobilité » faisant partie de la subvention accordée à l'ENSAPLV par l'agence nationale Erasmus, ce qui empêche l'utilisation de cette ligne pour d'autres dépenses (financement de la formation aux langues étrangères de nos propres étudiants...).

Par ailleurs, il est souhaitable de créer un groupe supplémentaire de 25 étudiants, afin de porter leur nombre total à 75 étudiants (sur 160 accueillis).

Pour ces raisons, il est envisagé de demander une participation financière aux étudiants bénéficiaires de cette formation.

Le calcul économique est le suivant : le coût d'une heure d'enseignement s'élève à 75 € environ ; le coût global de 90h correspond à 6750 €. Si on demandait 50 € à chacun des étudiants bénéficiaires de la formation, la participation globale des 75 étudiants s'élèverait à 3750 €, limitant l'imputation de la formation sur la ligne « aide à la mobilité » à la somme de 3000 €.

Il est également envisagé d'organiser des cours de français pour les étudiants étrangers participant au DSA, ceci tout au long de la formation.

Albert Gilles Cohen souligne que certains étudiants en mobilité entrante parlent très mal le français. Faut-il que l'ENSAPLV subventionne leur déficience linguistique ?

Guy Amsellem précise que ce sont les universités d'origine qui évaluent elles-mêmes le niveau de langue de leurs étudiants sortants. Dans ces conditions, il est difficile de vérifier le niveau linguistique des entrants, sauf à opérer une double sélection.

Les représentants étudiants demandent si le paiement des 50 euros peut s'effectuer en plusieurs fois, car cette somme pourrait être dissuasive? Alice Djakovitch précise qu'une telle comptabilité serait difficile à mettre en place dans l'école. Toutefois le système est souple et peut évoluer. Il faut mettre en place un cadre et se garder la possibilité de le faire évoluer en fonction des constats qui seront faits au bout d'une année.

**Décision :**

**Le CA approuve, par 13 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre, le principe d'une participation financière des étudiants étrangers, inscrits dans les différents cycles de formation de l'école, qui bénéficient de cours intensifs de français. Cette participation est fixée, à partir de l'année 2012, à 50 euros pour 30 heures de cours.**

- Action sociale ENSAPLV

Une aide financière aux familles monoparentales est accordée aux agents non-titulaires depuis plusieurs années. Il est proposé au CA d'étendre l'action sociale de l'école à l'aide aux frais de scolarité et de s'appuyer sur les modalités d'attribution du Ministère de la Culture et de la Communication.

**Décision :**

**Le CA approuve à l'unanimité la délibération suivante : « Les aides sociales de l'ENSAPLV - aide aux familles monoparentales et aide aux frais de scolarité - seront accordées selon les critères et les modalités définis par le MCC et étendues à l'ensemble des agents non titulaires de l'établissement. »**

- Point d'information sur la relocalisation de l'école

Guy Amsellem indique qu'une réunion sur le réaménagement du Parc de La Villette a eu lieu, le 19 octobre au MCC, en présence des EP concernés (opérateurs installés sur le Parc + ENSAPLV), des directions de tutelle, du secrétariat général, qui pilote le projet, et de l'Inspection générale des affaires culturelles, à qui a été confiée une mission sur le sujet.

La mission d'étude choisie par le ministère – ICADE, CITA (architectes) et ARP (programmistes) – a présenté différents scénarios, en fonction d'hypothèses de constructibilité et de valorisation sur les deux secteurs d'étude du Parc :

- le secteur d'étude 2, sur le périmètre de l'actuelle cité administrative de l'EPPGHV (algécos auparavant occupés par l'établissement constructeur dans la partie sud du Parc) ;

- le secteur d'étude 1, qui comprend 3 terrains : la Halle aux cuirs, l'espace Périphérique en contrebas de la Halle sur lequel est installé le chapiteau du cirque Fratellini et l'espace dit « Sadi Carnot », le long du boulevard extérieur dans le prolongement de la Cité des sciences, sur la parcelle qui jouxte le poney-club.

Dans le secteur d'étude 1, celui qui concerne l'école, 3 scénarios ont été présentés, avec 3 hypothèses de localisation des différents programmes sur chacun des 3 terrains : Sadi Carnot, espace Périphérique et Halle aux cuirs.

Ces programmes sont :

- l'ENSAPLV pour 20.000 m<sup>2</sup> ;

- des espaces (bureaux et/ou stockage) pour Universciences (8.800 m<sup>2</sup>), l'EPPGHV (3.000 m<sup>2</sup>) et la Cité de la musique (1.700 m<sup>2</sup>) ;

- des résidences d'artistes (2.600 m<sup>2</sup>) ;

- des logements, dont la construction est imposée par le PLU (8.000 à 11.800 m<sup>2</sup> selon les hypothèses, soit 25% de la SHON) ;

- des bureaux en valorisation pour financer l'opération (12.000 à 35.000 m<sup>2</sup>, selon les hypothèses).

Dans chacun des scénarios, l'ENSAPLV est relocalisée, alternativement sur chacun des 3 terrains avec, à chaque fois, des hypothèses différentes de mixité de programmes.

Il nous a été demandé, ainsi qu'aux autres établissements concernés, de réagir à ces différents scénarios.

En accord avec Bruno Gaudin et Vincen Cornu, mandatés par le CA pour suivre ce dossier avec lui, Guy Amsellem a adressé une réponse en 2 points.

1) Notre souhait que soient pris en compte les besoins de l'école, en particulier dans 3 domaines :

- une autonomie importante, liée à notre activité d'enseignement, qui impose que soient étudiées avec soin les différentes hypothèses de mixité de programmes ;

- une réelle visibilité et une adresse identifiable ;
- une temporalité dictée par l'urgence de la relocalisation qui doit, selon nous, conduire à écarter les hypothèses soumises à des projets de valorisation incertains ou trop éloignés dans le temps.

2) D'autre part, notre préférence pour une localisation sur le terrain de la Halle aux cuirs, avec une façade sur le canal de l'Ourcq, à l'endroit où sera située à l'avenir une nouvelle entrée sur le Parc de La Villette.

S'agissant des hypothèses de mixité de programmes, nous avons également indiqué notre préférence pour une cohabitation avec un programme mixte de logements et de résidences d'artistes plutôt qu'avec des bureaux.

Le Ministère de la culture et de la communication doit maintenant prendre sa décision.

Il a confié une mission à l'IGAC (Bernard Notari) pour faire la synthèse et proposer les arbitrages nécessaires. Elle rendra son rapport en février 2012.

Enfin, une réunion doit avoir lieu prochainement entre le ministre et le maire de Paris, lors de laquelle la relocalisation de l'école sur le site de la Halle aux cuirs devrait être évoquée.

#### - Point d'information sur la procédure Admissions post-bac.

Guy Amsellem rappelle qu'il fallait indiquer, avant le 30 novembre, à APB les éventuels changements dans la composition du dossier demandé aux étudiants et dans la procédure de sélection.

La CPR a décidé d'expérimenter cette année l'entretien oral.

Il a donc été indiqué à APB que la procédure consisterait en une sélection sur la base du dossier scolaire, de la lettre de motivation et, éventuellement, d'un entretien oral.

Il reste maintenant à fixer les modalités de cet entretien.

Nous avons encore le temps, mais il faudrait commencer à y réfléchir, sachant que nous aurons plusieurs contraintes :

- une contrainte d'effectifs (on ne pourra pas entendre tous les candidats) ;
- une contrainte supplémentaire de délais, résultant du processus de sélection APB par itérations successives, combiné aux dates des vacances de Pâques ;
- une contrainte enfin liée aux forces disponibles dans l'école : il faudrait que l'entretien oral se substitue à la seconde journée de sélection des dossiers. Les enseignants seraient ainsi sollicités deux fois à 15 jours d'intervalle : une fois pour trier les dossiers, une seconde fois pour entendre les candidats.

On ne peut pas entendre 500 personnes.

L'idée est de n'entendre à l'oral que les candidats sur lesquels on a un doute, donc plutôt dans une optique « oral de rattrapage du bac », qu'admissibilité aux concours.

Anne D'Orazio demande si on peut évaluer, sur la base du nombre de dossiers reçus l'an dernier, ce que pourrait impliquer la mise en œuvre d'un entretien oral.

Guy Amsellem indique que pour les Bac internationaux, les Bac pro, les filières DAUE BT, STG, STL, STT et STI, compte tenu du faible nombre de dossiers à retenir (95 au total l'an dernier), les quotas fixés par le CA peuvent être atteints sur la base d'une sélection des dossiers, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des entretiens oraux.

Pour les filières L, ES et S, l'extrapolation des données de l'an dernier conduirait à entendre à l'oral environ 260 candidats pour en retenir 130 au final. À raison de 20mn par candidat, un jury composé de 2 enseignants peut entendre 20 candidats par jour. Il faudrait 26 enseignants pour tenir les jurys en une seule journée.

Les choses pourraient alors s'organiser ainsi :

1<sup>ère</sup> journée : notation chiffre des dossiers comme l'an dernier (2 notes : dossier scolaire et lettre de motivation).

Les oraux se tiendraient à la place de la 2<sup>e</sup> journée.

Compte tenu des contraintes de salles, Philippe Bourdier suggère que les oraux se tiennent un samedi.

Le collègue étudiant observe que le choix du samedi conviendrait certainement mieux aux futurs étudiants.

#### - Dispositif d'évaluation des enseignements

Florence Touchant rappelle que des évaluations tests avec certains enseignants et étudiants élus ont été expérimentées en juin. Les questionnaires ont été validés et désormais une véritable évaluation grandeur nature doit être faite en janvier 2012.

Le travail se fait de façon informatique au travers de fiches numériques à remplir par les étudiants pour chaque enseignement. La démarche doit rester volontaire. Certaines questions sont fermées ; leur traitement se fera de façon informatique. D'autres impliquent un avis, un commentaire et feront l'objet d'un rapport plus détaillé. Tous les enseignements sont évalués. L'ensemble des enseignants sera informé début décembre sur la procédure mise en place. Les étudiants du CA véhiculent habilement l'information.

Guy Amsellem rappelle qu'il s'agit d'évaluation des enseignements et non des enseignants.

Bruno Gaudin souhaite qu'il soit demandé aux enseignants de sensibiliser leurs étudiants aux évaluations de fin de semestres.

#### - Point d'information sur les travaux dans l'école

La salle 100 sera ouverte mardi 6 décembre à 16h00. La wifi ne fonctionne pas car le câble RJ45 n'est pas encore actif.

Philippe Bourdier indique qu'à la suite de l'indisponibilité des sièges initialement choisis, un prototype est en cours de réalisation. En attendant le matériel de l'école sera utilisé.

Bruno Gaudin attire l'attention sur le coût de réalisation d'une série sur la base d'un prototype et exprime sa préférence pour l'achat de sièges existants.

Le ventilateur de l'amphi 302 sera testé prochainement. Il devrait être mis en place pendant les vacances de Noël.

Prochaines réunions du CA :

- Jeudi 15 décembre à 9h00 (CA en formation restreinte, avec pour ordre du jour unique, l'examen des candidatures reçues sur les postes ouverts à la mutation) ;
- Mardi 31 janvier à 9H00 (approbation du dossier d'évaluation de l'AERES) ;
- Mercredi 14 mars à 9H00 (approbation du compte financier et du dossier d'habilitation).

Calendrier des prochaines élections des membres du CA :

- Mardi 21 février : affichage des listes pour les élections du CA ;
- Mardi 6 mars : dépôt des candidatures ;
- Mercredi 7 mars : affichage des candidatures ;
- Jeudi 22 mars : élections.

Enfin, les vœux du président du Ca et du directeur auront lieu le mardi 17 janvier à 12H00, dans la salle 100.

Le Président du CA lève la séance à 17h26.

Bruno Gaudin  
Président du Conseil d'administration

